

# CONDITIONS ET RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

## Concours « JE DANSE À L'EDQ »

- 1) Le concours commence le lundi 30 août 2021, 14 h, et se termine le lundi 6 septembre, 23h59.
- 2) Les participants doivent être âgés de 13 ans et plus et doivent détenir un compte Facebook ou Instagram. L'ouverture d'un tel compte est gratuite, mais certaines conditions d'utilisation s'appliquent :
  - a) Facebook (<https://fr-ca.facebook.com/legal/terms>),
  - b) Instagram (<https://help.instagram.com/581066165581870>).
- 3) Le concours est ouvert aux participants résidant dans la grande région de la Capitale-Nationale.
- 4) La participation est ouverte à toutes et tous et ne nécessite pas une inscription à la session d'automne 2021 des Cours grand public de L'École de danse de Québec (L'EDQ).
- 5) Pour participer, le participant doit
  - a) prendre un « selfie » ou se faire prendre en photo avec l'une des deux affiches « COURS GRAND PUBLIC » de L'EDQ, qui se trouvent sur les colonnes Morris dans la ville de Québec et dans les commerces du centre-ville de Québec, et
  - b) publier ladite photo\* sur le média social de son choix (Facebook ou Instagram) en indiquant comme lieu L'École de danse de Québec et en utilisant la phrase suivante :

**« Cet automne, #jedanseàLEDQ ! »**

6. Pour que votre participation au concours soit valable, vous devez vous assurer que la photo publiée est définie comme publique afin que les organisateurs puissent la voir.
7. Une seule photo par participant sera considérée.

### **PRIX**

8. Les prix du concours : deux cartes-cadeaux d'une valeur de 100\$ chacune.
9. La carte-cadeau sera applicable sur
10. Les gagnants seront déterminés par le biais d'un tirage au sort le 7 septembre, à 14h, et en seront avisés sur la page Facebook de L'EDQ ainsi que par messagerie privée.

## RESTRICTIONS DE CONTENU

Une soumission qualifiée (une photo partagée pour participer à ce concours) ne doit pas être indécente, obscène, haineuse, délictueuse, diffamatoire, calomnieuse, contenir du matériel qui viole ou enfreint les droits d'autrui, dénigrer l'organisateur (L'EDQ) ou toute autre personne ou partie, ou contenir du matériel illégal de quelque façon que ce soit. L'organisateur (L'EDQ) se réserve le droit de disqualifier toute soumission qu'il juge illégale ou en violation du présent règlement officiel, à sa seule discrétion.

### \*AIDE VISUELLE



**Centre de production artistique et culturelle Alyne-LeBel**

310, boulevard Langelier, bureau 214

Québec (Québec) G1K 5N3

Téléphone : 418 649-4715